

Conseil départemental 28 : bilan 2024 du Contrat Local des Solidarités

📅 Publié le 11 juillet 2025

👤 De Uriopss Centre

LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

Analyse



INFO CENTRE-VAL DE LOIRE



Contexte :

Le contrat local des solidarités et au titre de l'insertion et de l'emploi (CLSIE) a été signé entre la Préfecture d'Eure-et-Loir et le Conseil départemental le 12 juillet 2024. La contractualisation pour le volet solidarité a été conclue pour une période de quatre ans.

Motivation :

Au titre de l'année 2024, le Conseil départemental doit réaliser un bilan qualitatif pour la convention solidarité.

Le présent bilan doit permettre une évaluation des actions contractualisées en 2024.

Le bilan a pour but de rendre compte de l'exécution des crédits versés au titre du solidarité (CLS). A l'aune des fiches actions annexées à la convention, le bilan rappelle, action par action, les engagements et le cadre financier initial, rend compte de son exécution et des résultats atteints.

Le bilan fait ressortir comme principaux points :

La mise en place d'un observatoire de l'habitat.

La réalisation de diagnostics énergétiques s'inscrivant dans la stratégie de lutte contre la précarité énergétique.

Le lancement

Analyse du 04/07/2025

Uniopss/Uriopss de l'auteur du commentaire : Uriopss Centre

Auteur du document : Conseil départemental d'Eure-et-Loir

Numéro de fiche

113.54 Ko